

**Rapport du Président**

Séance Publique du  
vendredi 10 octobre 2008

**Service instructeur**

Service du Développement économique,  
de l'Enseignement Supérieur et du Tourisme

2<sup>ème</sup> Commission - N° CG-2008-4-2-2

**Service consulté**

**FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'INDUSTRIALISATION**  
**Soutiens exceptionnels en faveur des bâtiments-relais**

Résumé : Dans le cadre du Fonds Départemental d'Aide à l'Industrialisation, il est proposé d'intervenir à titre exceptionnel en faveur du transfert ou de l'extension de 4 sociétés pour un montant global de 2 130 000 € au titre du soutien aux bâtiments-relais.

**Transfert et extension de l'entreprise EUROPE ENVIRONNEMENT à ASPACH-LE-HAUT**

Présentation de l'entreprise

Le groupe EUROPE ENVIRONNEMENT est spécialisé dans la ventilation et la dépollution de l'air. Il se compose des sociétés Euro-Plast pour les produits et Europe Environnement pour les procédés.

EUROPE ENVIRONNEMENT a été créé en 1993. La société est spécialisée dans le traitement des rejets gazeux, corrosifs, nocifs et odorants. Elle a connu un rythme de croissance rapide sur le marché des appareils d'extraction d'air insensibles à la corrosion et des systèmes complexes de dépollution des rejets gazeux industriels. Elle met en œuvre des techniques de lavage de gaz, de biofiltration ou d'absorption sur charbon actif aux zéolithes.

En 2002, EUROPE ENVIRONNEMENT a créé une filiale « Euro-Plast » spécialisée dans la fabrication de ventilateurs standards plastiques qui propose des services de chaudronnerie et d'usinage du plastique à des donneurs d'ordre extérieurs. Cette filiale est également implantée à THANN.

Le groupe est entré en bourse dès 2003 pour dégager de nouveaux moyens de développement.

En 2006, le groupe a :

- repris Ventacid Hongrie pour constituer un relais local sur un marché à fort potentiel et bénéficiaire de financements européens considérables pour la mise aux normes d'usines,
- cédé 85 % des parts d'EUROPE ENVIRONNEMENT à Europlasma spécialiste de l'élimination de déchets ultimes tels que l'amiante. Le regroupement de ces deux entités a été réalisé pour développer de nouvelles synergies et offrir aux clients une gamme complète en matière de dépollution (hors déchets).

Cette acquisition s'est faite au travers de la Société Financière GEE.

Depuis le 8 mai 2008, le capital d'EUROPE ENVIRONNEMENT est détenu à 98 % par la société Financière GEE.

EUROPE ENVIRONNEMENT compte aujourd'hui 125 personnes à son actif et a réalisé un chiffre d'affaires de 16 M€ en 2007.

#### Perspectives de développement :

EUROPE ENVIRONNEMENT connaît un fort développement de plus de 15 % par an.

Pour faire face à cette expansion, un projet immobilier est envisagé avec le transfert des activités (y compris celles d'Euro-Plast) sur un site plus approprié à leurs besoins. Le montant de cet investissement a été estimé à 9 M€ avec des équipements à hauteur de 450 000 € et la création de 33 emplois d'ici 3 ans.

Le groupe étudie actuellement plusieurs possibilités d'implantations nouvelles dont la zone d'activités d'ASPACH-LE-HAUT.

Il existe un risque de délocalisation vers la Hongrie avec un transfert de la production qui toucherait une centaine de salariés.

Pour conserver cette entreprise et assurer sa pérennité ainsi que les emplois qui s'y rattachent, le CAHR a mobilisé l'ensemble des partenaires afin que cette entreprise obtienne un maximum de financements et puisse céder son bâtiment actuel dans des conditions optimum.

En optant pour ASPACH-LE-HAUT, cette entreprise s'implanterait dans une zone à finalité régionale et pourrait également solliciter la prime à l'aménagement du territoire (PAT), les aides de la Région Alsace et le dispositif Vivendi (avance de 4 000 € par emploi).

Afin que le Département du Haut-Rhin puisse intervenir pour cette entreprise de manière significative au titre du FDAI, il est proposé de déroger au dispositif actuel.

Il s'agirait de prendre en compte non seulement le montant lié à l'extension du bâtiment actuel mais également le montant de l'investissement global immobilier après déduction de l'actif immobilier actuel dont la valorisation est estimée à 3 M€.

Le montant de l'investissement subventionnable s'élèverait à 7,1 M€ et serait calculé à partir du montant de l'investissement immobilier évalué à 9 M€ auquel s'ajouterait 1,1 M€ de crédit-bail restant en cours, déduction faite de l'actif immobilier évalué à 3 M€.

S'agissant d'un transfert d'entreprise accompagné d'une extension, l'avance départementale pourrait s'élever à 1 065 000 € représentant 15 % des investissements subventionnables s'élevant à 7,1 M€, avance portée à 1 420 000 €, soit 20 % en cas de participation complémentaire de la Communauté de Communes du Pays de Thann à hauteur de 5 %.

## **Transfert de la SCI VARKA à WITTENHEIM**

### Présentation de l'entreprise

L'entreprise INDEXT est spécialisée dans la reconstruction de machines d'extrusion plastique et emploie 7 salariés. Elle a été créée en 2000 par M. Didier MARTZ.

La société KOMAX est spécialisée dans la conception et la fabrication de machines d'extrusion plastique. Son effectif se compose de 4 salariés. Cette entreprise a acquis une notoriété dans le développement et le calcul des machines et outillage d'extrusion. Elle est dirigée par MM. Sacha KOTTMANN et Didier MARTZ.

NEMATECH est une entreprise de négoce de composants en complémentarité de l'activité de la société KOMAX.

Parmi leurs clients régionaux figurent BUBENDORFF, STERLING et JANOPLAST.

Ces entreprises bénéficient actuellement d'un bail précaire. Elles disposent d'une surface de 4 000 m<sup>2</sup> dans les anciens locaux de Manurhin à MULHOUSE. Ces bâtiments appartiennent à l'entreprise LESAGE qui les a vendus à un promoteur pour les convertir en logements. Les travaux de rénovation sont déjà en cours et le promoteur demande à présent aux entreprises de quitter le site pour poursuivre la rénovation.

### Projet de l'entreprise

Le CAHR a rencontré ces entreprises et leur a proposé de racheter, par le biais d'une SCI, la friche WARCA sise en face de CORA à WITTENHEIM. Ce bâtiment, d'une surface d'environ 4 100 m<sup>2</sup>, est disponible depuis presque 2 ans et constitue une opportunité de transférer l'activité de ces entreprises dans des locaux plus vastes, rationnels et bien situés.

Le programme immobilier de 1,3 M€ consiste en l'acquisition du site WARCA et en la réalisation de travaux de mise en conformité et de rénovation et prévoit la création de 4 emplois supplémentaires sur une période de 3 ans.

1 500 m<sup>2</sup> devraient être sous-loués dont 600 m<sup>2</sup> à la société METSO AUTOMATION.

Dans le cadre d'un transfert d'entreprise, le Département intervient habituellement sur le supplément de surface au taux de l'extension, soit 15 % du programme immobilier, voire 20 % en cas de participation complémentaire d'une collectivité publique. Concernant la présente demande, l'aide apportée basée sur les surfaces complémentaires, ne serait pas significative car elle ne porterait que sur 200 m<sup>2</sup>.

Etant donné que ces entreprises sont contraintes de transférer leurs activités et qu'elles profiteront de ce déménagement pour développer de nouveaux produits et services dans un environnement plus adapté, je vous propose de les soutenir de manière plus conséquente en prenant en considération la totalité des surfaces au taux de l'extension.

Ce transfert permet en outre de résorber une friche industrielle.

L'avance départementale pourrait ainsi s'élever à 195 000 € représentant 15 % des investissements immobiliers. Elle pourrait être portée à 260 000 €, soit 20 % en cas de participation complémentaire de la Communauté d'Agglomération Mulhouse Sud Alsace.

Ce dossier a été approuvé en Comité des Engagements d'ALSABAIL en date du 3 juillet 2008.

## **Extension de la société CELLUTEC à BURNHAUPT LE HAUT**

### Présentation de l'entreprise

L'entreprise CELLUTEC est spécialisée dans la fabrication de produits techniques cellulaires d'emballage destinés aux industries automobile, militaire, de luxe, cosmétique et électronique.

Cette entreprise au capital de 1 425 312 € est implantée depuis 2004 dans la zone industrielle de PONT d'ASPACH.

Son effectif se compose de 77 personnes.

### Projet de l'entreprise

Dans le cadre de son développement, CELLUTEC projette la construction d'un atelier d'une surface de 765 m<sup>2</sup> pour un montant de 850 000 € en vue du transfert intégral de l'activité exercée à STRUETH en 2010.

Des investissements mobiliers sont également prévus pour un montant de 200 000 €.

Ce projet s'accompagnera de la création de 3 à 5 emplois d'ici le 31 décembre 2010.

Ce programme financier a été approuvé par Alsabail lors de son Comité des Engagements du 28 février 2008.

Cette entreprise a déjà bénéficié en 2003 d'une avance départementale de 392 000 € dans le cadre du transfert partiel de la société CELLUTEC de STRUETH à BURNHAUPT LE HAUT.

Pour le nouveau projet d'extension, l'avance départementale pourrait s'élever à 127 500 € représentant 15 % des investissements immobiliers s'élevant à 850 000 €, avance portée à 170 000 €, soit 20 % en cas de participation complémentaire de la Communauté de Communes de la Doller et du Soultzbach à hauteur de 5 %.

Cependant, ce dossier n'est pas tout à fait conforme au nouveau dispositif adopté en séance du Conseil Général du 14 décembre 2007 qui impose notamment une augmentation des effectifs de 20 % sur trois ans lors d'une extension d'entreprise. Cet objectif n'est pas atteint dans la mesure où seulement 3 à 5 emplois nouveaux seront créés alors que le dispositif en impose en l'occurrence au minimum 15.

Ce projet mérite néanmoins d'être soutenu car il permet de conforter le développement de cette entreprise. Aussi, je vous propose d'intervenir en sa faveur.

## **Extension de la société CED PLASTINOX (projet porté par la SCI DECA)**

### Présentation de l'entreprise

Créée en 2001, CED PLASTINOX Sàrl est une société industrielle dans le domaine de la métallurgie. Elle est spécialisée dans la préfabrication, le montage d'équipement de traitement des fluides, la maintenance sur site et les études de réalisation à OBERHERGHEIM.

Elle bénéficie d'un savoir-faire spécifique innovant et propose des produits associant plastique et inox offrant de nouvelles perspectives de développement dans l'industrie.

Son chiffre d'affaires est en hausse et s'élève à 3 000 000 €.

Cette entreprise au capital de 200 000 € détenu par son gérant M. Cédric CRISTINI, emploie 18 salariés et 10 intérimaires.

Parmi ses clients figurent les sociétés FREUDENBERG, CRYOSTAR, CAPSUGEL, LIEBHERR ET NOVARTIS.

### Projet de l'entreprise

Afin de pouvoir faire face au développement de l'activité, CED PLASTINOX envisage d'accroître sa capacité de production, d'offrir un service plus complet à sa clientèle et de s'introduire sur les nouveaux marchés de la pharmacie, de la chimie et de la pétrochimie. Pour ce faire, il est nécessaire d'investir dans la chaudronnerie ce qui nécessite de séparer le lieu de production de l'acier de celui de l'acier inoxydable.

Elle prévoit également de réaliser des investissements matériels (1 rouleuse, 2 presses plieuses, 2 poinçonneuses, 2 cisailles, 2 perceuses radiales ainsi que l'acquisition de 6 postes à souder traditionnels) à hauteur d'environ 250 000 €.

Le programme immobilier global s'élève à hauteur de 1 400 000 €. Il consiste à racheter, sous forme de cession-bail, l'ensemble immobilier existant d'une surface développée de 1 555 m<sup>2</sup> pour un montant de 660 000 € et de procéder à l'extension du site actuel pour 740 000 €. Cette extension comprend l'acquisition d'un terrain attenant et l'agrandissement des ateliers et des halls d'essai et de montage.

Ce projet, porté par la SCI DECA, sera accompagné de la création de 12 emplois ainsi que de l'embauche de plus de la moitié des emplois intérimaires d'ici le 31 juillet 2010.

Ce programme immobilier a été approuvé en Comité des Engagements d'ALSABAIL les 3 avril et 22 mai 2008.

Ce projet intégrera en outre une dimension environnementale étant donné que la totalité des surfaces de toiture sera équipée de panneaux photovoltaïques.

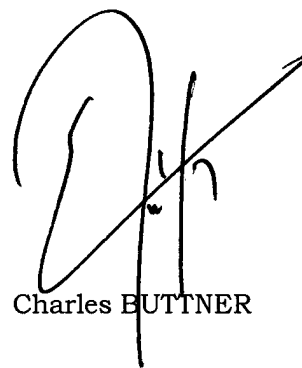
Dans le cadre d'une extension d'entreprise, le Département n'intervient habituellement que sur le supplément de surface au taux de l'extension, soit 15 % du programme immobilier, voire 20 % en cas de participation complémentaire d'une collectivité publique. En l'occurrence, l'aide apportée ne serait pas significative car elle ne porterait que sur 550 m<sup>2</sup> et ne représenterait qu'une avance départementale de 111 000 € (15 %) ou 148 000 € (20 %).

Afin de soutenir cette entreprise innovante et en expansion dans son domaine industriel, je vous propose donc d'intervenir sur la totalité de l'opération incluant l'acquisition du bâtiment existant ainsi que l'extension, soit 1 400 000 €. L'avance départementale porterait alors sur un montant de 210 000 €, soit 15 % du montant éligible, voire 280 000 € en cas de contribution de la Commune d'OBERHERGHEIM à hauteur de 5 %.

En conclusion, je vous propose :

- d'accorder à titre exceptionnel, une avance départementale à ALSABAIL dans le cadre du programme d'investissement de l'entreprise EUROPE ENVIRONNEMENT à ASPACH-LE-HAUT, avance d'un montant de 1 065 000 € représentant 15 % des investissements immobiliers s'élevant à 7,1 M€, avance portée à 1 420 000 €, soit 20 % en cas de participation complémentaire de la Communauté de Communes du Pays de Thann à hauteur de 5 %.
- d'attribuer à titre exceptionnel, une avance départementale à ALSABAIL dans le cadre du programme d'investissement de la société SCI VARKA à WITTENHEIM d'un montant de 195 000 € représentant 15 % des investissements immobiliers atteignant 1 300 000 €. Cette avance pourrait être portée à 260 000 €, soit 20 % en cas de participation complémentaire de la Communauté d'Agglomération Mulhouse Sud Alsace à hauteur de 5 %.
- d'accorder à titre exceptionnel, une avance départementale à ALSABAIL dans le cadre du programme d'investissement de l'entreprise CELLUTEC à BURNHAUPT LE HAUT, avance d'un montant de 127 500 € représentant 15 % des investissements immobiliers s'élevant à 850 000 €, avance portée à 170 000 €, soit 20 % en cas de participation complémentaire de la Communauté de Communes de la Doller et du Soultzbach à hauteur de 5 %.
- d'attribuer à titre exceptionnel, une avance départementale à ALSABAIL dans le cadre du programme d'investissement de la société SCI DECA à OBERHERGHEIM. L'avance porterait sur un montant de 210 000 €, soit 15 % du montant des investissements s'élevant à 1 400 000 €, voire 280 000 €, soit 20 % en cas de contribution de la Commune d'OBERHERGHEIM à hauteur de 5 %.
- de donner délégation à la Commission Permanente pour attribuer ces aides exceptionnelles et pour approuver les conventions à intervenir entre ALSABAIL, les communes ou structures intercommunales et le Département du Haut-Rhin.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER